



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du lundi 9 janvier 2017, le règlement no. 22 fixant les taxes et tarifications pour l'exercice 2017.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal de la Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 10 janvier 2017.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

Pauline Vrain
Greffière